



# Perspectives économiques régionales 2025-2030

*Le Bureau fédéral du Plan, l'Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse (IBSA), Statistiek Vlaanderen et l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS) ont publié des perspectives économiques pour les trois régions.*

## La croissance économique ne se raffermirait qu'à partir de 2028 et resterait plus élevée en Flandre

Après une progression attendue de 1,5% en Flandre et de 1,2% en Wallonie en 2025, la croissance du PIB de ces deux régions devrait s'affaiblir en 2026 et en 2027, en raison du ralentissement de la croissance de la demande intérieure. La croissance économique atteindrait 1,0% par an en moyenne en Wallonie et 1,2% en Flandre au cours de ces deux années. À Bruxelles, la croissance se limiterait à 0,7% par an sur cette période, comme en 2025. La croissance plus élevée en Flandre s'explique surtout par une plus grande contribution des services marchands à la croissance du PIB.

Cet avantage sectoriel pour la Flandre devrait perdurer à moyen terme, lorsque la croissance économique se raffermira dans les trois régions, stimulée surtout par les baisses d'impôts prévues sur les revenus des ménages. Au cours de la période 2028-2030, la croissance atteindrait ainsi 1,4% par an en moyenne en Flandre, 1,2% en Wallonie et 0,9% à Bruxelles.

## La croissance de l'emploi se renforcerait graduellement et les taux d'emploi progressent

Sensiblement affaiblie au cours des deux dernières années, la croissance de l'emploi intérieur (mesuré selon le lieu de travail) devrait se redresser progressivement dans les trois régions à partir de 2025. Cela se produit à mesure que la croissance de l'activité économique se raffermie et devient également plus intensive en main-d'œuvre. Ainsi, tant la limitation des allocations de chômage dans le temps que les mesures d'augmentation de l'offre de travail (en matière, notamment, de pensions et d'activation des bénéficiaires du revenu d'intégration et des malades de longue durée) auraient graduellement un impact favorable sur l'emploi. Cet impact est relativement plus important à Bruxelles et en Wallonie qu'en Flandre. Malgré cela, l'emploi intérieur continuerait de croître plus vite en Flandre et en Wallonie qu'à Bruxelles (respectivement +0,9%, +0,8% et +0,4% par an) au cours de la période 2025-2030. Le nombre de navetteurs en provenance de Bruxelles et de la Wallonie à

destination de la Flandre devrait continuer d'augmenter nettement alors que le nombre de navetteurs à destination de Bruxelles devrait stagner. Par conséquent, la croissance de la population active occupée (mesurée selon le lieu de domicile) resterait plus élevée à Bruxelles qu'en Flandre et en Wallonie (en moyenne durant la période 2025-2030, respectivement, +1,2% par an contre +0,8% dans les deux autres régions).

L'accroissement de la population en âge de travailler tend, lui, à devenir négatif dans les trois régions à l'horizon de 2030. Par conséquent, le taux d'emploi, qui rapporte la population en emploi d'une région à sa population en âge de travailler, continuerait d'augmenter substantiellement dans les trois régions. Selon la définition UE 2020 qui se limite aux 20-64 ans, cette augmentation serait moins prononcée en Flandre (de 76,9% en 2024 à 78,7% en 2030, soit +1,8 point de pourcentage) qu'en Wallonie (de 67,1% à 69,9%, soit +2,9 pp) et à Bruxelles (de 64,1% à 67,4%, soit +3,4 pp). Toutefois, l'augmentation de l'emploi des personnes âgées de 65 ans et plus, non comprises dans cet indicateur, est plus forte en Flandre qu'en Wallonie et bien plus encore qu'à Bruxelles.

## Le pouvoir d'achat des ménages se renforcerait à partir de 2028 grâce aux baisses d'impôts et à l'augmentation de l'emploi

Le pouvoir d'achat des ménages, défini comme le revenu disponible réel par habitant, affiche une évolution volatile durant la période 2023-2025. En moyenne annuelle, cependant, les différences entre les régions restent relativement faibles : le pouvoir d'achat augmenterait de 1,0% en Flandre, tandis qu'il progresserait de 0,7% tant à Bruxelles qu'en Wallonie.

En 2026 et 2027, l'augmentation du pouvoir d'achat devrait se limiter, dans chacune des régions, à 0,3% par an en moyenne. En 2026, la diminution des allocations de chômage suite à leur limitation dans le temps n'est que partiellement compensée par l'augmentation des revenus d'intégration. En 2027, l'entrée en vigueur du nouveau



## Communiqué de presse

17 juillet 2025

système européen d'échange de quotas d'émissions (ETS2) stimule temporairement l'inflation.

**Le déficit budgétaire des communautés et régions devrait diminuer en 2027 et se stabiliser ensuite**

Au cours de la période 2028-2030, la progression du pouvoir d'achat serait nettement plus soutenue, principalement en raison de la diminution prévue de l'impôt des personnes physiques et, surtout à Bruxelles, du renforcement de la croissance de l'emploi. En Flandre et en Wallonie, la hausse des revenus est davantage alimentée qu'à Bruxelles par les pensions, en raison du vieillissement plus prononcé de la population. Au total, durant cette période, la croissance du pouvoir d'achat des ménages s'élèverait, en moyenne, à 1,6% par an à Bruxelles, 1,2% en Flandre et 1,4% en Wallonie.

À politique inchangée, les déficits de la Communauté flamande et de la Région wallonne diminueraient sensiblement en 2027 et évolueraient peu les années suivantes. Le déficit de la Communauté française augmenterait jusqu'en 2026 et se stabiliserait par la suite. En revanche, les finances de la Région de Bruxelles-Capitale se détérioreraient légèrement sur l'ensemble de la période de projection.

*Les perspectives régionales sont le résultat de la désagrégation des « Perspectives économiques 2025-2030 » pour l'économie belge publiées en juin 2025 par le Bureau fédéral du Plan. Elles reprennent également des projections régionales relatives aux salaires, aux investissements et aux émissions de gaz à effet de serre.*

La publication « *Perspectives économiques régionales 2025-2030* » peut être consultée et téléchargée via le site <https://ibsa.brussels/>

Pour plus d'informations :

Pierre-François Michiels (IBSA) – 02/435 42 15, [pfmichiels@perspective.brussels](mailto:pfmichiels@perspective.brussels)

Cécile Devos (IBSA) - 02/435.42.42, [cdevos@perspective.brussels](mailto:cdevos@perspective.brussels)



## Communiqué de presse

17 juillet 2025

## Chiffres-clés de la projection régionale

	2023	2024	2025	2026	2027	Moyenne 2028-2030
<b>1. Produit intérieur brut en volume (1)</b>						
Royaume	1,3	1,0	1,3	1,1	0,9	1,3
Région de Bruxelles-Capitale	0,7	1,1	0,7	0,7	0,6	0,9
Région flamande	1,4	1,0	1,5	1,3	1,1	1,4
Région wallonne	1,4	1,0	1,2	1,1	0,9	1,2
<b>2. Formation brute de capital fixe en volume (1) (2)</b>						
Royaume	5,2	2,9	3,8	2,2	0,3	1,9
Région de Bruxelles-Capitale	6,0	0,4	6,3	3,4	-0,4	1,3
Région flamande	6,7	2,2	2,9	2,1	0,9	2,1
Région wallonne	0,5	7,3	4,3	1,9	-0,6	1,7
<b>3. Productivité réelle par tête (branches d'activité marchande) (1)</b>						
Royaume	0,2	0,9	0,6	0,4	0,2	0,3
Région de Bruxelles-Capitale	-0,6	1,6	0,4	0,3	0,2	0,3
Région flamande	0,3	0,8	0,8	0,4	0,2	0,3
Région wallonne	0,8	0,7	0,4	0,3	0,0	0,2
<b>4. Coût salarial réel par tête (branches d'activité marchande) (1) (3)</b>						
Royaume	2,2	0,7	1,1	0,4	-0,1	0,2
Région de Bruxelles-Capitale	1,9	1,0	0,6	0,3	-0,3	0,1
Région flamande	2,4	0,8	1,2	0,4	-0,1	0,2
Région wallonne	1,9	0,6	1,3	0,4	-0,1	0,1
<b>5. Emploi intérieur (selon la région de travail) (1)</b>						
Royaume	0,8	0,3	0,6	0,7	0,8	1,0
Région de Bruxelles-Capitale	0,8	0,0	0,1	0,3	0,4	0,5
Région flamande	0,9	0,3	0,7	0,8	0,8	1,1
Région wallonne	0,4	0,5	0,6	0,7	0,8	1,0
<b>6. Population active occupée (selon la région de domicile) (1)</b>						
Royaume	0,7	0,3	0,6	0,7	0,7	1,0
Région de Bruxelles-Capitale	2,1	0,8	1,2	0,9	1,1	1,2
Région flamande	0,7	0,2	0,5	0,6	0,7	0,9
Région wallonne	0,5	0,4	0,5	0,7	0,8	1,0
<b>7. Revenu disponible net des ménages par habitant (en termes réels) (1)</b>						
Royaume	1,6	0,2	1,0	0,4	0,1	1,3
Région de Bruxelles-Capitale	1,1	-0,3	1,5	0,2	0,5	1,6
Région flamande	2,3	0,1	0,7	0,5	0,0	1,2
Région wallonne	0,5	0,4	1,3	0,3	0,2	1,4
	2023	2024	2025	2026	2027	2030
<b>8. Taux de chômage (définition BFP) (4)</b>						
Royaume	8,7	9,2	9,5	9,1	8,9	7,8
Région de Bruxelles-Capitale	14,8	15,1	15,0	14,0	13,6	11,5
Région flamande	5,4	5,8	6,0	5,7	5,6	4,7
Région wallonne	12,8	13,5	14,3	13,8	13,7	12,4
<b>9. Taux d'emploi (concept EU2020 (20-64 ans ; définition EFT))</b>						
Royaume	72,1	72,3	72,4	72,6	73,0	74,7
Région de Bruxelles-Capitale	66,5	64,1	64,5	64,8	65,3	67,4
Région flamande	76,8	76,9	76,9	77,0	77,2	78,7
Région wallonne	65,5	67,1	67,2	67,6	68,1	69,9
<b>10. Solde de financement des communautés et régions (milliards d'euros)</b>						
Région de Bruxelles-Capitale (5)	-1,5	-1,4	-1,5	-1,5	-1,6	-1,8
Communauté flamande (6)	-2,6	-4,8	-4,7	-4,3	-2,5	-2,6
Région wallonne	-2,0	-1,9	-2,2	-2,0	-1,4	-1,3
Communauté française	-0,7	-1,5	-1,6	-1,8	-1,7	-1,8

(1) Taux de croissance en pour cent.

(2) Hors investissements résidentiels.

(3) Coût salarial net des subventions salariales, déflaté par le déflateur de la consommation privée.

(4) Selon la définition BFP, le chômage (concept administratif) inclut également les chômeurs âgés non demandeurs d'emploi.

(5) Y compris la Commission communautaire commune.

(6) Y compris la Région flamande.